CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL
ANGERS PAYS DE LA LOIRE
DIRECTION THOMAS JOLLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC LE QUAI - CDN

SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2022

Objet : Approbation du lancement et de la procédure de recrutement du/de la prochain(e) directeur(trice)

Référence : DEL-2022-11

Rapporteur : Monsieur Nicolas DUFETEL, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L. 1431-1 et suivants, et les articles R.1431-10 et suivants,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005 et notamment l'article 14,

Vu la démission de M. Thomas JOLLY par courrier en date du 9 novembre 2022,

EXPOSE :

Suite à la démission de M. Thomas JOLLY de la direction du Quai – CDN par courrier adressé au Président en date du 9 novembre 2022, il convient d'approuver le lancement et la procédure de recrutement du/de la prochain(e) directeur(trice) du Quai – Centre Dramatique National.

Compte tenu des délais nécessaires à cette procédure, et de la période de préavis de M. Thomas JOLLY qui s'achèvera au plus tard le 9 février 2023, le Conseil d'administration donne mandat à M. Le Président de procéder à la désignation d'un(e) directeur(trice) par intérim, afin d'assurer la période de vacance de direction, jusqu'au recrutement du/de la prochain(e) directeur(trice) du Quai – Centre Dramatique National. M. Le Président a également mandat de négocier les conditions de cet intérim (rémunération, missions, modalités de prise de fonction).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de M. Nicolas DUFETEL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article unique : APPROUVE le lancement et la procédure de recrutement du/de la prochain(e) directeur(trice) du Quai – Centre Dramatique National, et donne mandat au Président pour nommer un/une directeur(trice) par intérim durant la période de vacance de direction.

Le Président
Nicolas DUFETEL